6 PAGES 5 CENTIMES
Fondé en 1893

L'Égalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES
Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.08 / 28.28 — A ROUBAIX N° 3.26 — A LENS N° 6.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Autres Départements . . . . 6 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Vendredi 28 Juin 1912

Dimanche 30 Juin

LES ROBINSONS DU MAROC

Nouveau Roman sensationnel
PAR
Ch. MALATO

A propos du Budget de la Guerre

Il n'est pas pour les députés laborieux et intelligents d'occupation supérieure à l'étude du budget national.

De la façon dont sera perçue et dépensée annuellement l'énorme somme de cinq milliards dépend, pour une bonne part, la prospérité économique du pays, et pas un citoyen, si modeste que soit sa condition, n'échappe aux répercussions, bonnes ou mauvaises, des décisions financières du Parlement.

Aussi, la plupart de nos représentants brûlent d'envie de prendre part aux discussions budgétaires qui, pour cette raison, s'éternisent souvent plus qu'il ne convient.

Les uns, particulièrement les rapporteurs, apportent dans ces délibérations, le résultat intéressant d'études consciencieuses et éclairées. D'autres, plus nombreux, y apportent le souci de la réclame électorale qui pousse aux surenchères les moins justifiables.

Ce qu'on n'avait pas encore vu, c'est le député grossier et mal embouché qui s'introduit dans la discussion pour y apporter non des idées qui lui manquent ou des conceptions dont il est incapable, mais des injures de bas-étage contre le membre du Gouvernement dont on discute les propositions.

Cette lacune a été comblée avant-hier par le député Brizon, de l'Allier, qui fut jadis dans le Nord, où il se distingua par des brutalités d'une autre espèce contre un des meilleurs militants socialistes.

Naturellement, les grossièretés du susdit Brizon étaient dirigées contre l'un des parlementaires dont le labeur tenace et fécond ne saurait être contesté par personne.

C'est la règle, d'ailleurs, que les hommes de valeur comme Millerand servent de cible aux ratés et aux stériles comme Brizon.

On ne jette de pierres que dans les arbres à fruits.

On peut ne pas être d'accord sur tous les points avec le ministre de la guerre : mais ce que personne ne saurait nier, c'est que, partout où il est passé, au ministère du Commerce comme aux Travaux Publics, il a donné l'impression d'un travailleur de premier ordre, aux idées nettement arrêtées, allant à son but avec une rigidité qui n'est peut-être pas une vertu pour les parlementaires hésitants, et gardant au milieu de toutes les difficultés d'application la volonté très nette de ne pas mettre les forces du pouvoir au service exclusif des puissants, et d'être utile au contraire aux classes déshéritées.

C'est celui-là que M. Brizon, faute de pouvoir faire autre chose, a couvert d'injures stupides, accumulant grossièretés sur grossièretés pour obliger le ministre à lui faire l'honneur d'une réponse.

Millerand s'en est, avec raison, bien gardé, et Brizon n'a recueilli que l'approbation de quelques exaltés, tous les hommes intelligents du groupe socialiste étant plutôt gênés par la brutale stupidité du personnage.

Les socialistes du Nord, qui eurent jadis parmi leurs représentants au Conseil général un artiste de ce genre, qui s'exerçait au coup de gueule en séance et au coup de poing dans les couloirs ne nous démentiront pas quand nous dirons qu'il faut que le socialisme ait en lui-même une force considérable de persuasion pour n'être pas mis en péril dans l'opinion publique par des virtuoses de la grossièreté comme le député de l'Allier.

OPINIONS

Une nouvelle défaite du conformisme

Le vieux conformisme catholique, dont nous autres socialistes n'avions que trop hérité, vient de perdre une partie importante du terrain d'où nous travaillons à le déloger. Vous savez ce que j'entends par ce mot : une manière d'être qui se perd dans la nuit des temps et s'atténue à mesure qu'on se rapproche du nôtre, et qui veut conformer tous les membres d'un groupe humain, cité, religion ou parti, c'est-à-dire réunis dans une absolue communauté d'idées, de sentiments et d'action. L'Eglise catholique, qui a ses écoles, ses hôpitaux et ses patronages, ses sociétés de tir et de gymnastique, ses fanfares et ses chorales, ses syndicats ouvriers et agricoles et ses coopératives de consommation et de crédit, dont l'entrée est refusée au mécréant ou à l'incroyant, voilà le parfait conformisme. « L'Eglise doit régner en souveraine sur les organisations », voilà ce que vient de déclarer Pie X aux ouvriers catholiques allemands, en leur enjoignant de sortir des « syndicats chrétiens », où ils étaient mêlés aux protestants. Le lecteur sait que j'ai toujours reproché à ce conformisme d'anéantir la liberté de l'individu, de servir ses besoins ou ses aspirations au minimum, et de former dans la société un groupe fermé et hostile, toujours prêt à conquérir et despotiser la masse dispersée des individus. Mon reproche se trouve justifié par l'acte le plus récent de la plus absolue et la plus vaste puissance d'autorité de notre temps.

A la fois par imitation et par nécessité de faire masse défensive contre ce grégarisme offensif, les socialistes n'ont dans notre pays, et en Belgique plus que chez nous, que trop de tendance à s'agréger en masse compacte, eux aussi. J'ai dit ici comment, jusqu'à 1895, les diverses fonctions qui se disputaient la fidélité des fort peu nombreux socialistes d'alors traînaient, à la suite de leurs comités et groupes politiques, un contingent de syndicats ouvriers qui, perdant le meilleur de leur temps à participer à nos luttes intestines, n'en gardaient plus guère pour travailler à la défense des intérêts professionnels et à la propagande syndicale. D'ailleurs, le recrutement était entravé par l'obligation faite à l'ouvrier cordonnier ou tailleur qui voulait se syndiquer, d'adhérer à l'une des cinq fractions politiques socialistes qui comptait parmi ses annexes le syndicat des tailleurs ou des cordonniers.

Le conformisme qui obligeait l'ouvrier à être socialiste, s'il voulait profiter des avantages du syndicat professionnel, cessa de force lorsque la Confédération du travail réunit les syndicats en formation autonome et déclara ne vouloir s'occuper de politique ni de religion. C'était le moment où, revenus de leurs préventions contre les sociétés coopératives, et prenant exemple sur ce que faisaient leurs amis belges, les socialistes français travaillaient à créer des sociétés de consommation. Après plusieurs essais infructueux, l'annexe syndicale du parti socialiste était, au Congrès de 1900, remplacée par une annexe coopérative. Une scission faisait sortir de « l'Union Coopérative » les sociétés composées de socialistes ou dirigées par eux, et groupait à part, sous le titre de « Bourse des Coopératives socialistes » transformé depuis en celui de « Confédération des Coopératives ouvrières et socialistes ». Dès lors, il n'y eut de bons coopérateurs que les coopérateurs socialistes. Les autres n'étaient que des « bourgeois », bien que, dans leur masse, ils fussent aussi ouvriers que leurs camarades de la Bourse et, comme eux, fidèles aux principes de la coopération.

Mais les socialistes, en se convertissant à la coopération, avaient eu un but intéressé. Pas plus, alors, pour eux, qu'aujourd'hui pour nos camarades de Belgique, il ne s'agissait d'aimer la coopération pour elle-même, pour ses vertus de très directe émancipation économique. On l'aimait, nous l'aimions, non pour ses beaux yeux, mais pour ceux de sa cassette. Par ses bonis versés, affectés aux frais d'élections, à la propagande et aux grèves, la coopération était, en Belgique, la « vache à lait » du parti ouvrier. Nous ruminâmes pour elle ce peu glorieux et très utilitaire destin.

Or, à mesure que quelques-uns [illegible] nous s'apercevaient que la coopérative valait mieux que cela, qu'elle est une excellente école pratique d'éducation administrative et sociale et que, de plus, par l'accumulation des bonis, elle peut conquérir progressivement, donc socialiser, une part importante du domaine commercial, industriel et même agricole, nous aperçûmes la valeur propre de cet instrument, relégué jusque-là parmi nos moyens fiscaux. Mais pour faire donner à la coopération son maximum d'effet, il fallait la détacher du Parti socialiste, afin qu'elle pût s'adresser à tous les consommateurs et les grouper tous, sans distinction de partis, de classes ou de confessions.

Précisément, au moment où nous gagnions insensiblement la majorité de nos amis socialistes à cette idée, le syndicalisme révolutionnaire était en quête de ressources [illegible] frayées et rebutées par l'agitation de ces dernières années, bon nombre de municipalités refusaient les subventions aux Bourses du travail. Les syndicalistes entrèrent dans les coopératives, dans l'espoir de les gagner à leurs idées et d'en tirer les ressources qui leur faisaient défaut. Notez que, déjà, les coopératives souscrivaient, en argent et en nature, à toutes les grèves, et que plusieurs avaient installé des « soupes communistes » dans leurs locaux. Ce fut alors la lutte dans les cercles coopératifs et dans les assemblées générales, entre socialistes et syndicalistes, la lutte pour le boni. Finalement, la vache à lait a rué, renversé le pot de nos Perrettes. Ou plutôt, car il faut être équitables, les socialistes ont compris qu'il était temps de rendre la coopération à ses destins et de lui laisser poursuivre une tâche de socialisation qui n'appartient ni à l'Etat, ni même au syndicat.

Et voici faite cette unité coopérative que, depuis plusieurs années, j'annonçais comme inévitable. La semaine dernière, les délégués de l'« Union » se sont mis d'accord avec ceux de la « Confédération » sur les principes de la coopération ouverte à tous les consommateurs de bonne volonté, qui sont les principes de Rochdale, propagés en France par M. Charles Gide et ses amis, de l'école de Nîmes. « L'Union » apporte sa doctrine, créée à coups d'expériences, qui ont pour elles aujourd'hui l'épreuve de trois quarts de siècle ; et la « Confédération » amène les gros bataillons socialistes des grandes villes et des agglomérations ouvrières. On se décide à obéir à la loi de la division du travail en brisant le vieux conformisme ; on cesse de « parler » le socialisme pour « vivre » enfin. Ce sera toujours le même ouvrier, avec son désir profond et invincible d'émancipation, qui sera toujours à la fois socialiste, syndicaliste et coopérateur. Mais au lieu de mêler ces modes d'activité ou de les subordonner à l'un d'eux, il les séparera. Il fera ainsi, comme ce capitaliste avisé, qui ne place pas tous ses fonds dans une seule entreprise, mais les répartit dans plusieurs, en sorte que, seul, un cataclysme économique et social pourrait le ruiner.

Est-ce à dire qu'il ne doive y avoir aucune communication entre les trois principaux moyens de l'action ouvrière en travail d'émancipation ? Si fait ; communication, mais non mélange entre eux, ni subordination de deux d'entr'eux au troisième. De cette manière, le parti groupe tous les citoyens désireux de justice sociale, le syndicat tous les ouvriers, les coopératives tous les consommateurs qui se refusent à ce qu'on réalise un profit arbitraire sur leur travail ou sur leur consommation. Le socialisme devient trop vaste pour s'enfermer dans les limites d'un parti. Je suis heureux qu'à l'exemple des Allemands et des Anglais on s'en soit enfin aperçu chez nous.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

LE VAINQUEUR DU CIRCUIT DE DIEPPE

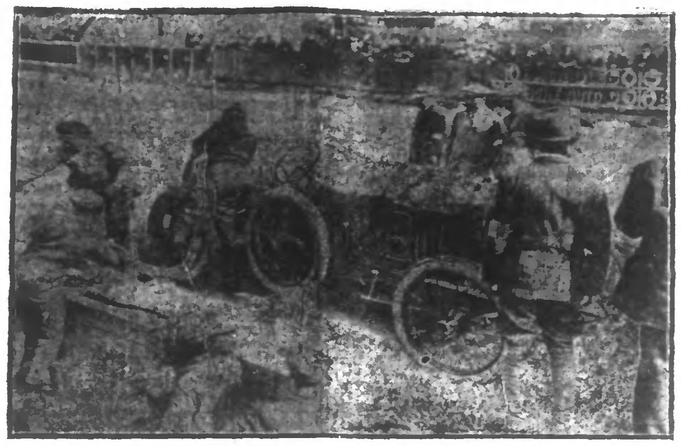

BOILLOT, LE VAINQUEUR DU CIRCUIT DE DIEPPE, PENDANT QU'IL S'ÉTAIT ARRÊTÉ UN INSTANT POUR S'APPROVISIONNER EN ESSENCE

Le mauvais prétexte

[illegible] ... mal compris.
— Le pourquoi.
— [illegible] se [illegible] avec moi.

Cette réponse à la George Dandin, [illegible] tout faite celle de M. Charles Roux, président du Comité des Armateurs de France, aux offres d'arbitrage du Gouvernement.

Dans sa lettre qu'on lira plus loin, M. Roux explique en effet que les armateurs refusent l'arbitrage par lequel la grève générale des inscrits maritimes pourrait prendre fin, parce que, selon eux, les inscrits ne manqueraient pas de repousser eux aussi cet arbitrage ; il ajoute en post-scriptum : « Quant à la reprise immédiate du travail en cas d'arbitrage, vous avez dû voir dans les journaux de ce matin que les inscrits s'y refusent dans divers ports. »

Ainsi, c'est en s'appuyant sur un refus possible, ou sur des décisions anciennes, — qui n'ont rien à voir avec le conflit actuel, — de ses salariés, que le patronat maritime repousse l'intervention [illegible] de l'Etat. Il invoque même, dans le post-scriptum, une information de dernière heure, d'une authenticité douteuse, et dont les membres du [illegible] n'avaient certainement pas eu [illegible] au moment de [illegible].

Voilà qui n'est pas très [illegible] [illegible] qui ne rangera pas l'opinion publique du côté des armateurs, [illegible] dont la [illegible] fut déclenché. — M. M.

CHOSES & AUTRES

L'avis d'un ancien

[illegible] sonneries et batteries, je me suis adressé à un vieux brave de mes amis qui fait son troisième congé [illegible] tout de même bien [illegible] pendre l'oreille :

— Les sonneries, les batteries, sans doute, je ne dis pas. Ça fait du bruit, c'est de la vie, ça amuse sur le moment. Aussi, bien quand on les a supprimées, avons-nous eu un peu de mélancolie. Mais tout de suite après, nous avons rigolé comme des tourtes...

— Hein ? je ne comprends pas bien.

— C'est pourtant simple. Nous nous sommes tordus, parce que nous pensions : Ce qu'un ministre supprime, un autre ministre, dans quelques années, le rétablira. Car c'est toujours comme ça chez nous. Un ministre aime les épaulettes ; un autre ne peut les voir en peinture. Et le troupier est condamné à porter des épaulettes ou à n'en pas porter, selon que le ministre est pour ou contre. Voilà : c'est ça, le progrès.

— Ne blaguez donc pas !

— Je ne blague pas ; je suis sérieux comme l'adjupète qui n'a ri qu'une fois dans sa vie, le jour de sa noce, parce que sa belle-mère est tombée dans un tonneau de mélasse. C'est comme je vous l'affirme. Parole d'honneur !... Pour ce qui est des sonneries, je peux bien vous le dire : Nous n'y pensions plus guère. C'était fini, pesé, enlevé. Je parle pour les anciens pour les « rempilés » comme moi. Quant aux bleus, inutile, n'est-ce pas, n'ont jamais entendu. Alors ?

— Permettez ! nous ne sommes pas dans la question ; vous ne la serrez pas assez.

— Je m'exprime comme je sais. Suis pas avocat. On rétablit les sonneries ; suis bien tranquille, on les supprimera de nouveau dans quatre ou cinq ans. C'est ça, le progrès, que je vous réitère. Et, si vous voulez toute ma pensée, je peux subséquemment vous donner satisfaction.

— Je vous écoute.

— On rétablit la sonnerie du réveil, entre autres, n'est-ce pas ? Soldat, lève-toi, soldat, lève-toi ! Taratata, taratata ! C'est joli, c'est gai, c'est vif, c'est même entraînant, si vous voulez. Mais savez-vous ce qui ferait vraiment plaisir au troupier ?...

— Dites...

— Eh bien, là, sans doute, le cœur sur la main : Ce serait qu'on sonnât le réveil une demi-heure plus tard.

GRIEF.

CHRONIQUE

LA TROISIÈME FOIS...

[illegible]

Pourtant, je me décidai à entrer. Sous mes pas, le sable cria, comme pour me défendre d'aller plus loin. J'hésitai... Mais jeoais [illegible] de ce grand bonheur éteint, et je continuai de m'acheminer vers la maison.

Un chat, étonné de cette visite inattendue, sortit d'un fourré de [illegible] du jardin [illegible].

[illegible]

Je soufflai la bougie et j'essayai de dormir. Je ne voulais pas regarder la chambre...

Quelle force me retourna soudain, je l'ignore ; mais là, à mon côté, la vision était couchée, dans sa pâleur diaphane !

Comme un fou, je sautai à bas du lit, courant à la fenêtre, ouvrant les volets.

— Au secours !... Au secours !...

Mais les sons ne sortaient pas, tant l'angoisse serrait ma gorge. Mes membres tremblaient et je claquais des dents...

...Et je me cramponnais à la barre d'appui, ne voulant pas tourner la tête.

La lune, sortant de derrière un nuage, jeta son rayon blafard dans la chambre et... lentement, je regardai vers le lit : plus rien !...

Dans le sillon lunaire, je vis mes vêtements. Très vite, je passai mon pantalon... Une heure quelconque sonna quelque part dans la nuit. Je me remis à la fenêtre, aspirant bruyamment la forte senteur des arbres et de la terre. Je me décidai, si Thérèse réapparaissait, à lui parler.

A ce moment, un nuage passa sur la lune, et la chambre fut à nouveau plongée dans l'obscurité...

...Et, « pour la troisième fois », je revis Thérèse sur le lit. Décidé, je m'avançai et je vis cette chose extraordinaire. Thérèse me tendait les bras... et quand sa tête, encadrée de ses beaux cheveux, retomba sur la couche, j'entendis comme un souffle qui s'exhalait de sa bouche... et la vision s'éteignit.

Inconsciemment, je m'écriai : « Thérèse est morte ! » Et, laissant la maison ouverte, je m'enfonçai dans la nuit, jetant aux vents « Thérèse est morte !... Thérèse est morte !... »

Le soir même, à la gare de Lyon, je prenais le rapide de Marseille, où j'arrivais le lendemain matin. La longueur et la monotonie du voyage avaient calmé ma surexcitation. Je courus à l'adresse que je connaissais de Thérèse.

Des tentures noires étaient dressées et, sous le porche, recouvert du drap bordé de blanc, un cercueil était exposé.

La concierge m'apprit que Thérèse était morte dans la nuit d'avant, vers deux heures du matin.

— N'êtes-vous pas monsieur...? me demanda-t-elle.

Et, sur ma réponse affirmative, elle reprit :

— La pauvre dame vous a longtemps demandé, avant de mourir.

Des hommes enlevèrent le cercueil, que je suivis seul à travers la grande ville, sentant que ma seule raison de vivre s'en allait sans retour possible...

Gaston PERICHARD.

Aviez-vous 30 ans et plus le 3 Juillet 1911 ?

Si oui, et que vous êtes salarié, n'oubliez pas que la loi vous offre de gros avantages pour les Retraites Ouvrières, si vous vous êtes fait inscrire, d'ici le 3 Juillet prochain.

Le 3 juillet prochain est une date dont doivent se préoccuper tous les travailleurs qui sont âgés actuellement de 31 ans et plus et surtout ceux qui à la veille d'avoir de 60 à 65 ans, n'ont pas encore fait le nécessaire pour être inscrits [illegible] retraite ouvrière.

A quoi bon lutter contre l'évidence ?

N'est-il pas agréable de toucher, [illegible] est vieux, un ou plusieurs billets [illegible] francs tous les ans en échange de peu [illegible] qu'on aura versé pendant [illegible] années ?

Sans doute la loi [illegible] n'est pas parfaite, [illegible] avantages certains [illegible] sont ceux qui, par ignorance [illegible] suffisamment des [illegible] de ces avantages.

Que tous ceux [illegible] qui ont plus de trente ans et [illegible] salariés peuvent [illegible] vent et retiennent cette date.

Le 3 Juillet prochain

[illegible]

La date du 3 juillet expirée, ceux qui la désireront pourront s'inscrire, mais ils n'auront plus droit aux allocations de l'Etat qui viendraient cependant grossir fortement leurs retraites.

Les avantages qu'offre la loi

[illegible]

Pour ceux qui approchent de la soixantaine

Cent francs pour neuf francs

Les avantages de la loi sont d'autant plus intéressants pour ceux qui approchent de la soixantaine.

Supposons le cas d'un ouvrier ou employé qui a 60 ans.

Il se fait inscrire avant le 3 juillet prochain.

Il verse 9 francs une fois pour toutes et à dater du 1er août prochain, l'Etat lui liquide sa retraite, et il touchera désormais 103 fr. 31 tous les ans !

N'est-ce pas digne d'attention ?

S'il s'agit d'une femme, le versement fait une fois pour toutes sera de 6 francs et la retraite annuelle sera de 102 fr. 21.

La retraite ira jusqu'à 113 fr. 31 pour l'homme, et 112 fr. 21 pour la femme, s'ils ont élevé trois enfants jusqu'à seize ans.

—

[illegible] un autre cas, celui d'un ouvrier ou employé qui a 59 ans mais qui ne [illegible] que trop tard, après le délai du 3 juillet, à se faire inscrire comme assuré. [illegible] plus que de 3 fr. 31 par an [illegible] comme il regrettera de [illegible] les avis qu'on lui donne.

—

[illegible] maintenant le cas d'un ouvrier [illegible] avant le 3 juillet 9 francs [illegible] jusqu'à 69 ans il versera [illegible] en tout 135 francs. [illegible] à partir de 60 ans, il touchera [illegible] tous les ans.

[illegible] d'une femme, le versement annuel [illegible] francs, la retraite dans les [illegible] serait de 125 fr. 40. [illegible] comme a élevé trois enfants [illegible] la retraite sera de 148 [illegible] de 135 francs 40.

—

[illegible] avantages [illegible] souscriront [illegible] prochain.

[illegible] petit [illegible] et pareil [illegible] écoulée, [illegible] retraite [illegible] fr. 97 [illegible].

[illegible] il perd [illegible] majoration [illegible] trouve ré[illegible].

[illegible] qui n'ont songé [illegible] tristes [illegible] de la vieillesse, souscriront avant le 3 juillet pour avoir, à 60 ans, 83 fr. 96 de retraite, car s'ils attendent encore il n'aurait que 39 fr. [illegible] Quelle différence !

Ajoutons que [illegible] retraite qu'à 65 ans, il aura, avec les avantages offerts par l'Etat [illegible] d'avant le 3 juillet [illegible] les avantages [illegible].

Les démarches qu'il faut faire

[illegible] veut se [illegible] de pré[illegible] de s'em[illegible] de la [illegible].

[illegible] mai[illegible] ouvrières, [illegible] sa femme [illegible] qu'à se [illegible] lui donnera [illegible] explications [illegible].

[illegible] ici, qui [illegible] 3 juillet [illegible] salariés [illegible] précédé [illegible].

[illegible] entre nous, [illegible] produire une [illegible].

[illegible] dûment enre[illegible].

[illegible] sur la liste des [illegible] au conseil des prud'hommes.

[illegible] légalisé du patron; [illegible] impossible de se procurer ces [illegible] certificat délivré par le maire, [illegible].

[illegible] accordé aux assurés [illegible] pourrons pas produire immédiatement [illegible].

Les assurés français nés à l'étranger, ou [illegible] dans les pays de protectorat, joindront de plus à leur bulletin un extrait de leur acte de naissance légalisé, délivré soit par l'officier public compétent du pays où ils sont nés, soit par le ministère des affaires étrangères, ou, à défaut, un certificat du maire, dressé au vu de documents authentiques.

Les formalités sont extrêmement simples et ne constituent vraiment pas un obstacle sérieux à la bonne volonté de ceux qui voudraient se faire inscrire.

Qu'on y aille donc ! Le jeu vaut, comme on dit, la chandelle.

Songez que la vieillesse est parfois attristée par la misère et qu'il vaut mieux une précaution utile, — surtout lorsqu'elle est si facile à prendre, — que l'insouciance et le dénûment pour finir.

ALEX WILL.

ECHOS

CINQUANTE-CINQ ETAGES !

A New-York, dans Broadway, s'érige, en ce moment, le plus élevé des « gratte-ciel », le Woolworth Building, dont le taratonnerre vient d'être fixé à 250 mètres au-dessus du sol.

L'édifice abritera, dans ses cinquante-cinq étages la population d'une petite ville. Les gratte-ciel de douze étages qui, il y a trente ans à peine, excitaient l'étonnement, paraissent auprès de lui, ou plutôt à ses pieds, de vraies maisons